

Bruxelles, le 3.7.2019
COM(2019) 313 final

ANNEX

ANNEXE

de la

Proposition de décision du Conseil

relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité mixte institué en vertu de l'accord entre l'Union européenne et le Japon pour un partenariat économique en ce qui concerne l'adoption de la liste d'arbitres

PROJET

DÉCISION N° .../2019 DU COMITÉ MIXTE

**AU TITRE DE L'ACCORD ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE JAPON POUR
UN PARTENARIAT ÉCONOMIQUE**

du ...

**relative à l'établissement de la liste des
personnes qui sont disposées et aptes à exercer les fonctions d'arbitre**

LE COMITÉ MIXTE,

vu l'accord entre l'Union européenne et le Japon pour un partenariat économique signé le 17 juillet 2018 à Tokyo, et notamment son article 21.9, paragraphe 1, et son article 22.2, paragraphe 3,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

1. La liste des personnes qui sont disposées et aptes à exercer les fonctions d'arbitre est établie telle qu'elle figure en annexe.

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le comité mixte

Le ministre des affaires étrangères du Japon Le représentant de l'Union européenne

ANNEXE

LISTE D'ARBITRES

VISÉE À L'ARTICLE 21.9, PARAGRAPHE 1, DE L'ACCORD

Arbitres proposés par l'Union européenne

1. Pieter Jan KUIJPER
2. Laurence BOISSON DE CHAZOURNES
3. Giorgio SACERDOTI
4. Hélène RUIZ FABRI

Arbitres proposés par le Japon

1. Akio SHIMIZU
2. Ichiro ARAKI
3. Shotaro OSHIMA
4. Kozo KAWAI
5. Hironobu SAKAI

Présidents

1. Merit JANOW (États-Unis)
2. David UNTERHALTER (Afrique du Sud)
3. Christian HAEBERLI (Suisse)
4. Armand DE MESTRAL (Canada)
5. William DAVEY (États-Unis)
6. Jennifer A. HILLMAN (États-Unis)